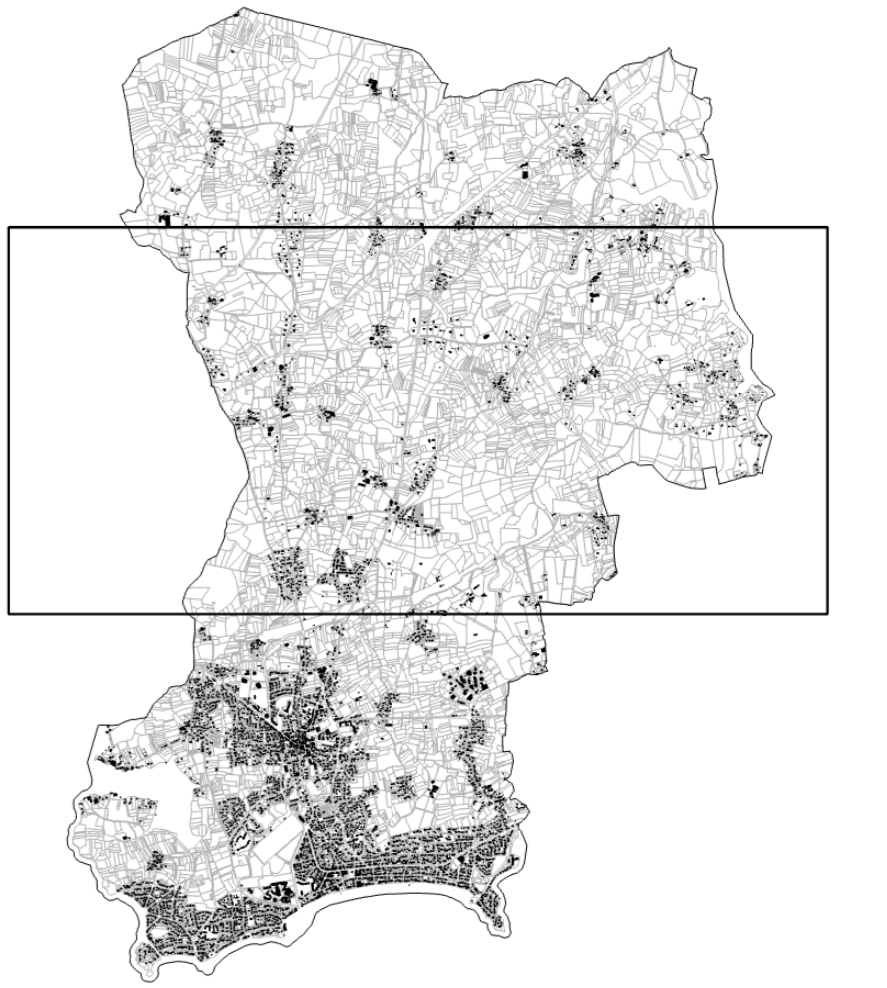


PLAN LOCAL D'URBANISME



6.1.c Plan des Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classé
- Monuments historiques inscrits ou classés
- Périmètres des Abords (PDA)
- Rayon de protection de 500 mètres
- ★ Monuments historiques dont le rayon de 500m déborde sur la commune de Carnac
- AC4 Site Patrimonial remarquable
- I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques (aérien ou souterrain)
- I3 Périmètre de servitude autour de canalisations de transport de gaz
- T1 Servitude des voies ferrées
- AS2 Servitude de protection des établissements ostréicoles coquilliers et des gisements naturels d'huîtres et de coquillages du Golfe du Morbihan, des rivières d'Auray, de Saint Philibert et de la côte avoisinante
- A5 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- T7 Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

ENSEMBLE DE LA COMMUNE

